

7124 – Compte administratif – délibéré avec compte

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

8 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel HENRY, Vice-Président de la Communauté des Communes Gienneses, assisté des membres du Bureau,

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 29

VOTANTS : 36

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), Mme Coutant, M. Marquet (Coullons), Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, Mme de Metz, M. Fagart, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Pereira, M. Tuisat, M. Greuin (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevo), M. Chaborel, Mme Leroy, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (Saint-Gondon), M. Henry, Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Perron à M. Tagot, M. Boucher à Mme Coutant, Mme Constantin à Mme de Metz, Mme E Silva à M. Tuisat, Mme Flandry à M. Fagart, Mme Quaix à M. Laurent, M. Ravoyard à M. Hidas

Etait absent excusé :

M. Pichery

Etaient absents :

Mme Cadier, Mme Fleury, M. Bouleau et M. Tindillère

M. Marquet a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2019/31

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 - Budgets des zones d'activité

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, L.5211-1,

Considérant le budget primitif 2018 adopté par délibération du Conseil de Communauté du 9 avril 2018,

Les comptes administratifs 2018 des zones d'activité sont présentés comme suit :

I – ZONE DE COULLONS

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 16 940,33 €.

En recettes :

- chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	671 460,84 €
- chapitre 002 « Excédent reporté »	16 940,33 €
TOTAL	688 401,17 €

En dépenses :

- chapitre 042 « Opérations d'ordre »	671 460,84 €
TOTAL	671 460,84 €

2 - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 671 460,84 €.

En recettes :

- chapitre 040 « Opérations d'ordre »	671 460,84 €
TOTAL	671 460,84 €

En dépenses :

- chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	671 460,84 €
- chapitre 001 « Déficit reporté »	671 460,84 €
TOTAL	1 342 921,68 €

II - ZONE DE GIEN

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 17 222,97 €.

En recettes :

- chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	304 646,66 €
- chapitre 002 « Excédent reporté »	17 222,97 €
TOTAL	321 869,63 €

En dépenses :

- chapitre 011 « Charges à caractère général »	747,42 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre »	303 899,24 €
TOTAL	304 646,66 €

2 - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 304 646,66 €.

En recettes :

- chapitre 040 « Opérations d'ordre »	303 899,24 €
TOTAL	303 899,24 €

En dépenses :

- chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	304 646,66 €
- chapitre 001 « Déficit reporté »	303 899,24 €
TOTAL	608 545,90 €

III – ZONE DE POILLY LEZ GIEN

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 202 097,13 €.

En recettes :

- chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».....	3 200,00 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre section »	740 061,18 €
- chapitre 002 « Excédent reporté »	198 897,13 €
TOTAL	942 158,31 €

En dépenses :

- chapitre 011 « Charges à caractère général »	7 721,60 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	0,34 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre »	732 339,24 €
TOTAL	740 061,18 €

2 - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 739 261,18 €.

En recettes :

- chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »	800,00 €
- chapitre 040 « Opérations d'ordre »	732 339,24 €
TOTAL	733 139,24 €

En dépenses :

- chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	740 061,18 €
- chapitre 001 « Déficit reporté »	732 339,24 €
TOTAL	1 472 400,42 €

IV – ZONE DE SAINT GONDON

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 85 647,75 €.

En recettes :

- chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».....	25 021,62 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre section »	481 614,61 €
- chapitre 002 « Excédent reporté »	66 420,45 €
TOTAL	573 056,68 €

En dépenses :

- chapitre 011 « Charges à caractère général »	5 794,26 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	0,06 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre »	481 614,61 €
TOTAL	487 408,93 €

2 - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 481 034,59 €.

En recettes :

- chapitre 040 « Opérations d'ordre »	481 614,61 €
- chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »	0,48 €
TOTAL	481 615,09 €

En dépenses :

- chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	481 614,61 €
- chapitre 001 « Déficit reporté »	481 035,07 €
TOTAL	962 649,68 €

Tous les documents budgétaires relatifs aux comptes administratifs ont été mis à disposition des membres du Conseil communautaire au service des finances de la Communauté des Communes Giennoises.

*Sur avis favorable de la commission finances du 5 mars 2019,
Sur avis favorable du Bureau du 6 mars 2019,*

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** les comptes administratifs 2018 des budgets annexes suivants :

- . Budget de la zone d'activité de Coullons,
- . Budget de la zone d'activité de Poilly-lez-Gien,
- . Budget de la zone d'activité de Saint-Gondon,
- . Budget de la zone d'activité de Gien – La Bosserie.

Pour extrait conforme,
à Gien, le *27 mars* 2019,

Certifiée exécutoire,

*Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 20 mars 2019*



le Vice-Président,

Michel HENRY